



N° de résolution
ou annotation

2022-04-069

2022-04-070

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue en présence des élus.es et des citoyens le 4 avril 2022 à 19h30 à la Salle municipale.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

Absence motivée : Madame Patricia René

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
4. Adoption des comptes de mars 2022
5. Prolongation horaire d'hiver pour 2 semaines (si besoin jusqu'à la prochaine séance ordinaire du conseil
6. Fête nationale : demande de financement
7. Demande de crédit de taxes du réseau d'aqueduc et égouts
8. Politique MADA et Politique familiale : formation du comité local
9. Règlement concernant les animaux applicable par la SQ – Avis de motion?
10. Règlement sur la gestion contractuelle
11. Estimation des gravières
12. Transport adapté
13. Camp de jour été 2022 : détermination des tarifs d'inscription
14. Immeubles forestiers : position du conseil municipal à la suite de demandes de crédit de taxes municipales
15. Réseau aqueduc et égouts
 - 15.1 Véolia
 - 15.2 Système de filtration *Magnor* : mise à jour de l'automate
 - 15.3 Préposé aux eaux usées : intégration à la convention collective
16. Travaux publics
 - 16.1 Garage municipal : autorisation de la dépense du service d'ingénierie
 - 16.2 Achat de chaînes et crochets
 - 16.3 Balayage des rues : appel d'offres sur invitation
 - 16.4 Abats-poussières : appel d'offres sur invitation
 - 16.5 Asphalte froide : achat de 63 sacs
 - 16.6 Achat de 11 643 TM de gravier 0 – ¾ (MG-20B)
 - 16.7 Génératrices : entretien annuel
 - 16.8 Couteau pour l'excavatrice
17. Comité des élu(e)s
18. Affaires nouvelles
 - Fête nationale : autorisation de demande d'aide financière auprès de la SNQ
19. Correspondance de la mairesse
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 7 mars 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions qui ont été tenues, aux décisions qui ont été prises, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022. **ADOPTÉ.**



N° de résolution
2022-04-071

2022-04-072

2022-04-073

2022-04-074

4. ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU'UN montant de 149 744,31 \$ est déboursé à même le fonds général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 31 mars 2022 totalisant 149 744,31 \$. **ADOPTÉ.**

5. PROLONGATION DE L'HORAIRE D'HIVER DES TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU QU'en raison des conditions hivernales qui perdurent, les employés des travaux publics ont signifié à la direction générale leur disponibilité à prolonger l'horaire d'hiver aux conditions prévus à la convention collective et que le syndicat en a été informé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

- **QU'** à compter du 1^{er} avril 2022 l'horaire d'hiver soit prolongé de 14 jours;
- **QU'** à la fin de cette quinzaine, l'horaire puisse être prolongée d'autant de jours si besoin;
- **QUE** les conditions de travail de l'horaire d'hiver prévues à la convention collective s'appliquent pour toute période de prolongation de l'horaire d'hiver. **ADOPTÉ.**

6. FETE NATIONALE DU QUEBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à présenter une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois. **Adopté.**

7. DEMANDE DE CREDIT DE TAXES DU RESEAU D'AQUEDUC ET EGOUTS

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, la Municipalité a adopté le règlement 21-242 visant l'Amendement au Règlement 13-195, Article 5, lequel déterminait le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble ;

ATTENDU QUE le nombre total d'unités d'habitation permet de répartir équitablement la taxe de financement et la taxes d'entretien et d'opération du réseau d'aqueduc et d'égouts du secteur du village de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de crédit de taxes municipales de la part de propriétaires d'immeubles à logements ;

ATTENDU QUE la demande de crédit de taxes visait une exemption en partie de la taxe dédiée au financement du réseau d'aqueduc et d'égouts (remboursement de l'emprunt) ;

ATTENDU QUE dans l'exercice de ses pouvoirs de taxation, la Municipalité a l'obligation de se montrer juste et équitable envers tous ses contribuables ;

ATTENDU QUE La Municipalité ne peut accorder de crédit de taxes qu'en respect des limites qui lui sont imposées par la Loi, notamment la Loi sur les compétences municipales (articles 91 et 92), et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 85.2);

ATTENDU QUE La Municipalité ne peut légalement octroyer un crédit de taxes en l'espèce ni en dispenser certains citoyens en dépit des autres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu par la majorité des élus.es, M. Alexandre Dubuc-Ringuette s'y opposant, que la Municipalité n'octroi aucun crédit de taxes municipales visant une exemption partielle de la taxe dédiée au financement du réseau d'aqueduc et d'égouts. **ADOPTÉ.**



N° de résolution
ou annotation

2022-04-075

8. RÈGLEMENT APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

9. POLITIQUE MADA ET POLITIQUE FAMILIALE : FORMATION DU COMITÉ LOCAL

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'élaborer ou de mettre à jour sa politique familiale et sa politique *Municipalité amie des aînés* (MADA) ainsi que les plans d'actions qui lui sont associés;

ATTENDU QU'à cet effet, la Municipalité s'est engagée dans une démarche collective avec la MRC des Appalaches dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, la municipalité a nommé un ou des élus.es responsable.s du processus au niveau municipal ;

ATTENDU QU' il.s et elle.s assurera.ont les responsabilités suivantes:

- Présider le comité de travail municipal MADA ;
- Représenter la Municipalité au Comité de pilotage régional MADA/PMF ;
- Assurer le leadership du développement de la politique familiale et la politique MADA et de leur suivi ;
- Être à l'écoute du milieu quant aux préoccupations des aînés et des familles ;
- Représenter les intérêts des aînés auprès du conseil et de la communauté par le réflexe « Penser et agir aînés et Famille » ;
- Faire valoir la vision des familles et des aînés dans tous les projets du conseil ;
- Assurer le lien entre le comité local, le comité de pilotage MRC de la démarche et le conseil municipal ;
- Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble (conseil, services municipaux, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux) ;
- Se préoccuper de l'incidence sur les familles et les aînés de toutes les actions et politiques municipales.

ATTENDU QUE la municipalité doit également procéder à la création d'un comité local de travail dont le mandat, prescrit par le conseil municipal, consiste à mener à bien la démarche MADA en réalisant les étapes du diagnostic social ainsi que l'élaboration d'une politique des Aînés et de la Famille et d'un plan d'action.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de former le comité des personnes suivantes :

- L'élue municipal.e responsable des questions aînés et famille (résolution déjà transmise) ;
- Le représentant administratif (résolution déjà transmise) ;
- Un représentant des services municipaux ;
- Une ou des personnes aînées engagées dans leur communauté (par exemple président.e de l'Âge d'or) ;
- Une ou des personnes engagées dans leur communauté et représentant les Familles (par exemple bénévole bibliothèque) ;
- Un.e ou des représentant.s d'organismes communautaires locaux ou présents dans la communauté (à déterminer) ;
- Un ou des représentants d'organismes privés ou publics ;
- La chargée de projet, les conseillères en développement et autres ressources de la MRC, selon les besoins
- Autres représentants des différents milieux de la communauté, selon le cas. **ADOpte.**

10. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Guillaume Giroux donne avis de motion qu'un règlement sur la gestion contractuelle sera déposé et adopté à une séance ordinaire ultérieure du conseil municipal.



N° de résolution
ou annotation

2022-04-076

2022-04-077

11. ESTIMATION QUANTITÉ DE GRAVIER CONTENUES DANS LES GRAVIÈRES ET SABLIERES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité compte des exploitants principaux de gravières et sablières situées sur son territoire ;

ATTENDU QUE les redevances des gravières et sablières sont versées à la Municipalité via la MRC des Appalaches en fonction des tonnes métriques déclarées par les exploitants ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir une estimation précise des quantités de tonnes métriques de gravier contenues dans les gravières et sablières sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton confie à la MRC des Appalaches, la responsabilité de donner le mandat d'évaluation de procéder à l'estimation par LIDAR de trois gravières et sablières situées sur le territoire de la Municipalité, et que cette estimation soit réalisée sur une période de deux années consécutives. **ADOPTE.**

12. TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU les obligations liées aux articles 48.39 à 48.43 de la Loi sur les Transports entourant le service municipal de transport des personnes handicapées;

ATTENDU qu'historiquement, la Ville de Thetford Mines a toujours été désignée comme ville mandataire par les municipalités composant la MRC des Appalaches ;

ATTENDU que le mandat d'organiser et de gérer un service de transport pour les personnes handicapées a été délégué à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford ;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches font partie de Transport adapté de la région de Thetford ;

ATTENDU les événements des derniers mois qui ont mené à certaines impasses quant à l'offre de services offerts par l'organisme et ce qui est souhaité par différentes municipalités ;

ATTENDU le souhait de travailler en concertation sur le plan régional ;

ATTENDU la volonté des municipalités de parvenir à un consensus quant à l'offre de services ;

ATTENDU qu'avant d'envisager que la MRC déclare sa compétence pour le transport collectif et adapté, les municipalités souhaitent poursuivre les discussions dans le but de maintenir le modèle actuel et trouver une entente qui répondra aux besoins de l'ensemble des municipalités, incluant la ville mandataire ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre toutes les discussions nécessaires en son nom afin de parvenir à une entente sur le plan de transport et sur l'offre de services avec la ville mandataire et l'organisme délégué le cas échéant, et
- **QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désigne la MRC des Appalaches, en l'occurrence sa préfète et son directeur général, comme porte-parole régional et représentant des 18 municipalités locales afin d'agir à titre d'interlocuteur unique auprès de la ville mandataire. **ADOPTE.**

13. CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2022

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 2 mai 2022.

14. IMMEUBLES FORESTIERS ENREGISTRÉS – DEMANDE DE CREDIT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de crédit de taxes municipales de la part de contribuables propriétaires d'immeubles forestiers ;



N° de résolution
ou annotation

2022-04-078

ATTENDU QU' aucune information au regard d'un crédit de taxes municipales n'a été transmise à la Municipalité par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas été informée de l'annonce sur un possible crédit de taxes tel que publié l'*Association des propriétaires des boisés de la Beauce* avant l'adoption du budget municipal 2022 ;

ATTENDU QUE lors de l'envoi des comptes de taxes municipales en janvier 2022, tous les contribuables ont été informés de la possibilité de demander une révision de l'évaluation de leurs propriétés dans le cadre du récent dépôt de rôle d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, que la Municipalité n'octroi aucun crédit de taxes municipales aux propriétaires d'immeubles forestiers enregistrés. **ADOPTÉ.**

15. RÉSEAU AQUEUDUC ET ÉGOUTS

15.1 VÉOLIA : ACHAT DE PRODUITS POUR LE RÉSEAU D'AQUEUDUC

2022-04-079

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de produits requis pour l'entretien du réseau d'aqueduc auprès de la compagnie Veolia au montant de 1144 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

15.2 SYSTÈME DE FILTRATION *MAGNOR* : MISE À JOUR DE L'AUTOMATE

Ce sujet est reporté à la séance du 2 mai 2022.

15.3 PRÉPOSÉ AUX EAUX USÉES : INTÉGRATION À LA CONVENTION COLLECTIVE

Ce sujet est reporté à la séance du 2 mai 2022.

16. TRAVAUX PUBLICS

16.1 GARAGE MUNICIPAL : AUTORISATION DE LA DÉPENSE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

2022-04-080

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 530 \$ pour les services d'ingénierie *Les Consultants DL*. **ADOPTÉ.**

16.2 ACHAT DE CHÂÎNES ET CROCHETS

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat de chaînes et crochets :

- NOSTED au coût de 484 \$ taxes en sus + 100 \$ de frais de transport, et
- Gagnon Équipement au coût de 570 \$ taxes en sus sans frais de transport.

2022-04-081

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement de procéder à l'achat auprès de Gagnon Équipement au coût de 570 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

16.3 BALAYAGE DES RUES : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

2022-04-082

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à procéder aux appels d'offres sur invitation pour le balayage des rues auprès de Les Transports Maggy Beudet inc, Langlois Multiservices inc., et la municipalité d'Adstock. **ADOPTÉ.**

16.4 ABATS-POUSSIÈRES : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

2022-04-083

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à procéder aux appels d'offres sur invitation pour l'achat d'abats-poussières auprès de Somavrac c.c., Les Entreprises Bourget inc., et Sel Warwick. **ADOPTÉ.**

16.5 ASPHALTE FROIDE : ACHAT DE 63 SACS

2022-04-084

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de 63 sacs d'asphalte froide au coût de 960 \$ taxes en sus auprès de Techmix Division Beauval inc.. **ADOPTÉ.**

16.6 ACHAT DE 11 643 TM DE GRAVIER 0 – ¾ (MG-20B)

2022-04-079

IL EST PROPOSE par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à procéder aux appels d'offres sur invitation pour l'achat de 11 643 tonnes métriques de gravier 0 – ¾ auprès de Giroux et Lessard, Les Gravières GNVR inc., A.L.O. Pomerleau, et Gravière MJ Lessard. **ADOPTÉ.**



2022-04-085

N° de résolution
ou annotation

2022-04-086

2022-04-087

16.7 GÉNÉRATRICES : ENTRETIEN ANNUEL

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'entretien des génératrices à la station d'eau potable et de la Municipalité (école) par Drumco Énergie au coût respectif de 418 \$ et 501 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

16.8 COUTEAUX POUR LA PÉPINE

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat de couteaux :

- BRANDT au coût de 372 \$ taxes en sus + 100 \$ de frais de transport, et
- PJB Industries inc. au coût de 463 \$ sans frais de transport.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement de procéder à l'achat auprès de PJB Industries inc. au coût de 463 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

17. COMITÉ DES ÉLU(E)S

Mme Émilie Legras, Mme Chantale Thivierge et M. Alexandre Dubuc-Ringuette se sont réunis pour planifier la Fête nationale qui sera célébrée le 23 juin 2022.

Mme Chantale Thivierge a participé à la réunion de la Société d'habitation. Une demande de changement de vocation et de modification des critères d'admissibilité au HLM soient apportés.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

19. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Mme Francine Drouin fait lecture de la correspondance annonçant la semaine nationale de la santé mentale.

Mme Francine Drouin fait lecture de la lettre de M. Michel Champagne faisant état de son insatisfaction au regard du déneigement dans les rangs 3 effectué par l'entrepreneur Gagnon. M. Champagne est présent à la séance du conseil et la parole lui sera donné.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Champagne résume son insatisfaction au regard du déneigement du rang 3 (et 4) au cours du dernier hiver : chemin mal déneigé, déneigement à des heures tardives. Monsieur Champagne demande que des mesures soient prises, il demande précisément que le rang 3 et 4 soient déneigés par la Municipalité et que la Municipalité mette fin à l'entente convenue avec l'entrepreneur Gagnon.

Les membres du conseil municipal s'engagent à prendre action en ce sens.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h. **ADOPTÉ.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, greffier-trésorier